

Communiqué

Publication relative au capital et aux droits de vote de FOYER S.A.

Situation au 31 décembre 2013

La présente publication intervient en exécution de l'article 14 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Le capital souscrit et entièrement libéré de la société **FOYER S.A.** s'élève à € 44.994.210 (quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent dix euros), représenté par 8.998.842 (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-deux) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Lors des assemblées générales des actionnaires, chaque action donne droit à une voix.

En vertu de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales, en cas de rachat par la société de ses propres actions, sur base d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le droit de vote des actions rachetées est suspendu.

Au 31 décembre 2012, **FOYER S.A.** détenait 139.723 actions propres.

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 16 avril 2013 et au programme de rachat d'actions approuvé par le conseil d'administration le même jour, **FOYER S.A.** a procédé au courant de l'exercice 2013 au rachat de 8.668 actions.

Au 31 décembre 2013, **FOYER S.A.** détenait 148.391 actions propres. Conformément à la disposition légale décrite ci-avant, le droit de vote de ces 148.391 actions est suspendu.

Par conséquent, au 31 décembre 2013, le capital social de **FOYER S.A.** de € 44.994.210, représenté par 8.998.842 actions, donnait droit à 8.850.451 voix.

Chaque semaine, le détail des opérations de rachats peut être consulté sur le site internet de la société (<http://groupe.foyer.lu/fr/investisseurs/operations-sur-actions-propres>).

Leudelange, le 4 mars 2014